

# COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 JUIN 2017

## à 19H00 A ST GERMAIN LA MONTAGNE

Présents : M GROSDENIS Henri, M MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, M FAVARD Jean-Luc, M MARTIN Jean-Luc, Mme LONGERE Christiane, M FAYOLLE Jean, M POINTET Pierre (arrivé à 19h33), Mme LAPALUS Sylvie, M BERTHELIER Bruno, Mme DESBOIS Martine (arrivée à 19h26), M LACROIX Jérémie, M LAPALLUS Marc, M FRACHISSE Robert, Mme DUGELET Isabelle, M LOMBARD Jean-Marc (arrivé à 19h23), Mme MIJAT Martine, M JARSAILLON Philippe, Mme ROCHE Monique, M LAMARQUE Michel, M VALORGE René, Mme CARRENO Mercedes (arrivée à 19h22), M CROZET Yves, Mme FONTIMPE Bernadette, M THEVENET Jean-Victor, Mme CALLSEN Marie-Christine, M BONNEFOND Michel, M DUBUIS Pascal, M CLEVENOT Robert, Mme DANIERE Emmanuelle.

Excusés : M CHETAU René, Mme VAGINAY Hélène, Mme URBAIN Sandrine, M AUGAGNEUR Gilles, M PALLUET Joël, M MARC Gérard, M THORAL Yves (remplacé par Mme FONTIMPE Bernadette), M PRETRE Daniel.

Pouvoirs : Mme URBAIN Sandrine à M BERTHELIER Bruno, M PALLUET Joël à M VALORGE René, M PRETRE Daniel à M THEVENET Jean-Victor.

Election d'un secrétaire de séance : M Henri GROSDENIS (Arcinges)

<b>TABLEAU DES VOTES</b>	
	<b>Début de séance</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>37</b>
<b>Nombre d'absents non remplacés</b>	<b>7</b>
<b>Nombre de présents</b>	<b>26</b>
<b>Nombre de pouvoirs</b>	<b>3</b>
<b>Votes comptabilisés</b>	<b>29</b>

### **Adoption à l'unanimité du PV de la séance du 18 mai 2017**

M le Président précise que le conseil communautaire de septembre se tiendra à Briennon afin de pouvoir visiter le Muséo'Parc du Marinier. Il présente également le livre qui a été écrit par l'ancien maire de St Denis de Cabanne, M Georges FALT. Enfin suite aux élections législatives, il félicite le nouveau député suppléant, M Bruno BERTHELIER.

### **Compte rendu des décisions du Président**

- Programme d'Intérêt Général Habitat : Accord de subvention de 1 000€ pour un montant total de 4 000 € pour les travaux d'économies d'énergie et accord de subvention de 1 000 € pour un montant total de 2 000 € pour des travaux d'adaptation de leur logement à la perte d'autonomie.

- Stage de football de l'ASSE du 9 au 14 juillet 2017 pour 4 jeunes de 8 à 14 ans. La participation des familles est de 40 €. Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 50 €.
- Avenant n°1 au contrat de maintenance des systèmes informatiques embarqués : approuve l'avenant n°1 au contrat de maintenance des systèmes informatiques embarqués avec la société Plastic Omnium (mise à jour des indices de révision des prix).
- Séjour au lac d'Aiguebellette pour les 11/15 ans du 24 au 28 juillet 2017. La participation des familles est de 160 € par jeune modulée en fonction du quotient familial. Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 1 136 €.
- Séjour été jeunes St Priest en Jarez : MIXITE PUBLIC URBAIN/RURAL du 24 au 27 juillet 2017 pour 7 jeunes de 11 à 14 ans. La participation des familles est de 60 € par jeune. Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 15 €.
- Mini-séjour 6/7 ans et 8/9 ans au camping des Gorges de la Loire, Aurec sur Loire (Haute Loire 43) du 24 au 28 juillet 2017 pour 12 enfants de 6/7 ans et 12 enfants de 8/9 ans. La participation des familles est de 50 € par jeune auquel on applique le barème en fonction du quotient familial. Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 875 €.
- Séjour Montalieu Vercieu, La Vallée Bleue, Isère (38) du 17 au 21 juillet 2017 pour 12 enfants de 9 à 11 ans. La participation des familles est de 50 € par jeune auquel on applique le barème en fonction du quotient familial. Le coût résiduel prévisionnel à la charge de la Communauté de Communes est de 478 €.

## ↳ **ECONOMIE**

### - **Aide aux raccordements**

M Jean-Luc MATRAY, Vice-Président en charge de l'économie, rappelle que par délibération en date du 30 mai 2013, le Conseil Communautaire a approuvé le règlement d'intervention de l'aide « Raccords Communauté » mis en place sur les Zones d'Activités Intercommunales de Charlieu, Pouilly-sous-Charlieu, Briennon et Saint-Denis-de-Cabanne.

Cette aide est attribuée aux entreprises qui achètent un terrain intercommunal desservi et non loti et qui par conséquent procèdent à des travaux de raccordement aux réseaux France Télécom, EDF, gaz et eau potable à proximité de leur lot.

La subvention s'élève à hauteur de 100% du coût HT de ces raccordements réalisés par le porteur de projet dans la limite d'un plafond de 4 000 € par projet.

Cette aide est assujettie à la réglementation de minimis.

Par délibération en date du 21 juillet 2016, le Conseil Communautaire a approuvé la vente d'un terrain d'une superficie de 2 569 m<sup>2</sup> sur la ZA des Béluzes à Pouilly-sous-Charlieu à la SCI B&B au prix de vente de 15 € HT/m<sup>2</sup> et ce, pour un projet de bâtiment d'une superficie de 750 m<sup>2</sup> afin d'installer un atelier de peinture et de traitement de surface, activité complémentaire à l'activité actuelle de tôlerie industrielle et de découpe laser de l'entreprise TUBOLAC.

La vente du terrain a été réalisée en janvier 2017 et les travaux sont aujourd'hui achevés. Ainsi, Madame Patricia BUISSON, gérante de la SCI B&B, a sollicité, par courrier en date du 8 juin 2017, Monsieur le Président de Charlieu Belmont Communauté, afin d'obtenir l'aide « Raccords Communauté » à hauteur de 4 000 €, en nous faisant parvenir une facture acquittée.

**Proposition : approuver l'attribution de l'aide « Raccords Communauté » au profit de la SCI B&B à hauteur de 4 000 € (dépense prévue au budget principal en investissement)**

**Pour : 29**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

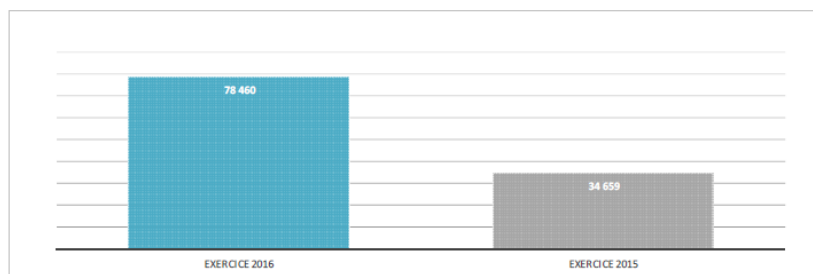
- **Rapport d'activité pour la SAEM de l'abattoir**

## Résultat de l'exercice



	Résultat	% CA
Exercice 2016	78 460	6%
Exercice 2015	34 659	3%
Évolution entre 2016 et 2015	43 800	▲

Ce qui représente une augmentation de 126,37 %  
Évolution du chiffre d'affaires global : 8,53 %



**Commentaires :**

Résultat positif de + 78 K€ contre + 35 K€ en N-1 (soit une variation de + 43 K€).

Cela s'explique par :

- la hausse de la marge globale de + 134 K€ (Cf. commentaire précédent)
- La hausse des achats et charges externes + 44 K€

## Évolution des tonnages



	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
BOVINS	868	970	882	- 102	↓
VEAUX	556	561	525	- 5	↓
OVINS	88	81	79	7	↑
PORCS	808	950	1 076	- 142	↓
EQUIDES	19	26	27	- 7	↓
CAPRINS	2	3	3	- 1	↓
<b>TOTAL</b>	<b>2 341</b>	<b>2 591</b>	<b>2 592</b>	<b>- 250</b>	<b>↓</b>

Arrivées de Mme Mercedes CARRENO, M Jean-Marc LOMBARD et Mme Martine DESBOIS.

Monsieur le Président présente le rapport d'activités de l'abattoir pour l'année 2016. L'atelier de découpe qui a été mis en place a permis d'augmenter le chiffre d'affaires de 9 %. Les charges liées aux enlèvements des déchets sont en forte augmentation. En cause, le coût de traitement qui est beaucoup plus élevé. La maîtrise des coûts peut être encore améliorée avec une meilleure gestion de la maintenance du matériel. M Henri GROSDENIS ajoute que le chiffre d'affaires a été maintenu malgré l'ouverture du nouvel abattoir d'Andrézieux Bouthéon.

**Proposition : approuver le rapport 2016 de la SAEM de l'abattoir.**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Désignation d'un nouveau délégué de la Communauté au conseil d'administration de l'Abattoir**

Les délégués titulaires sont :

Administrateur N°1 : M René VALORGE  
Administrateur N°2 : M Jean-Luc MATRAY  
Administrateur N°3 : M Bruno BERTHELIER  
Administrateur N°4 : M Henri GROSDENIS  
Administrateur N°5 : M Pierre POINTET  
Administrateur N°6 : M Jean-Marc LOMBARD

Les administrateurs suppléants suivants :

Administrateur suppléant N° 1 : M. Michel BONNEFOND  
Administrateur suppléant N° 2 : M Jérémie LACROIX  
Administrateur suppléant N° 3 : M. Marc LAPALLUS

Considérant l'arrivée au conseil d'administration d'un professionnel en nombre supplémentaire et dans la mesure où la collectivité doit être représentée majoritairement il y a lieu de désigner un administrateur titulaire supplémentaire.

**Proposition : Election de M Michel BONNEFOND comme 7<sup>ème</sup> délégué titulaire et M Jean FAYOLLE et Mme Véronique MONTANES comme 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> délégués suppléants pour siéger au conseil d'administration de l'abattoir (M. LACROIX devient 1<sup>er</sup> suppléant et M. LAPALLUS 2<sup>nd</sup>)**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## FINANCES

Arrivée de M Pierre POINTET

### - Finalisation de la garantie d'emprunt pour la SCI le Clos St Gildas :

M Robert FRACHISSE, Vice-Président en charge du patrimoine rappelle qu'un accord de principe avait été acté en mars dernier par le Conseil Communautaire suite à la présentation du projet de Résidence services séniors du Clos St Gildas et après une analyse des possibilités réglementaires pour la Communauté de Communes de garantir un emprunt. Pour mémoire les limites réglementaires sont au nombre de trois :

- la division du risque : le cumul des garanties apportées par les collectivités ne doit pas représenter plus de 50 % du montant à garantir (ici 190 000 € si l'on considère une annuité à garantir de 380 000 €)
- la limite budgétaire : les annuités d'emprunt et de la nouvelle garantie qui ne doivent pas, une fois additionnées, dépasser 50 % des recettes réelles de fonctionnement
- la plafonnement par bénéficiaire à 10 % de la capacité à garantir de la communauté (soit 50 % des recettes réelles de fonctionnement – les annuités des emprunts)

A noter : des demandes ont été faites au Département et à la Région pour connaître leur possibilité d'accompagnement de ce projet. A ce jour nous savons que le Département n'intervient pas en garantie pour ce type de projet. Il est précisé que la Caisse des Dépôts et Consignations s'est désormais engagée suite aux délibérations de Charlieu Belmont Communauté et de la Ville de Charlieu.

M Jean-Victor THEVENET demande quelles sont les garanties de la réussite de ce projet ? Il est répondu qu'une étude de marché a été faite par la Caisse des dépôts. M. le Maire de St Nizier ajoute qu'il est toujours contre ce projet car il est privé. M Bruno BERTHELIER répond que d'autres projets privés sont financés par les communes, et que ce projet aura des retombées économiques déjà durant la phase travaux et ensuite par les emplois créés et l'acte de consommation des résidents. M Philippe JARSAILLON s'étonne sur le prix de vente du bâtiment à 1 million d'euro car il était estimé au départ au double. Il trouve ce projet très audacieux pour notre territoire et soulève également le problème du portage privé. M Jérémie LACROIX explique que la Caisse des dépôts ne s'engage pas sans réflexion préalable dans un tel

projet. Elle traite beaucoup de dossier de ce type donc si elle s'engage dans celui-ci c'est qu'elle est confiante concernant la réussite de ce projet. M René VALORGE rappelle que l'engagement de la communauté de communes sur la garantie d'emprunt est lié à la durée d'engagement de la Caisse des Dépôts.

**Proposition :**

- **accorder la garantie solidaire de la collectivité à hauteur de 25 % de toutes les sommes dues au titre des prêts consentis par la Banque Publique d'Investissement et la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche à la SCI du Clos St Gildas en vue de la réhabilitation de l'ancienne institution St Gildas pour y créer une résidence services seniors :**

- **Le montant total des emprunts s'élève à 5 800 000 € réalisé pour moitié par chacune des deux banques**

- **Les conditions du crédit prévoient une durée d'amortissement de 19 ans, à laquelle s'ajoute un différé de remboursement d'une année et une période de préfinancement de 24 mois, taux d'intérêt en vigueur au moment de la réalisation du contrat de prêt.**

- **prendre l'engagement de payer en cas de défaillance de la SCI à la Banque Publique d'Investissement et ou à la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche toutes sommes dues au titre de ces prêts à hauteur de 25 % (de l'annuité : principal, intérêts) qui n'auraient pas été acquittées par la SCI du Clos St Gildas à leur date d'exigibilité.**

- **dire que cet engagement est pris aux conditions suspensives suivantes :**

- **Entrée et présence effective, conformément à sa décision du Groupe Caisse des Dépôts et Consignations au capital de la SCI**

- **Décision identique de la Ville de Charlieu pour apporter sa garantie à hauteur de 25% des mêmes emprunts**

- **préciser que le montant garanti ne pourra dépasser un montant annuel (d'annuité : principal intérêts) de 95 000 € par an**

- **solliciter l'intervention en garantie de la Région pour venir diminuer le montant garanti par la Communauté de Communes et la Ville de Charlieu ;**

- **autoriser M. le Président à signer tout document se rapportant aux présentes**

**Pour : 25**

**Contre : 6**

**Abstention : 2**

- **Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et communales 2017**

M. Robert FRACHISSE, Vice-président en charge des finances donne un éclairage sur le volet FPIC 2017. Il précise que les collectivités du territoire ne touchent plus de FPIC depuis 2016 et risque de contribuer prochainement. Cela ne peut pas se prévoir à l'avance : cela repose sur 2 facteurs à la fois le potentiel financier par habitant mais aussi le revenu moyen par habitant. M René VALORGE ajoute que notre collectivité demeure dans la Loire une de celles ayant les taux de fiscalité les plus faibles.

DETAIL DES ELEMENTS CHIFFRES	2013	2014	2015	2016	2017
PRODUIT FINANCIER AGREGE (PFIA) / HAB MOYEN	671,30	672,18	664,67	645,85	617,61
REVENU/HAB MOYEN	13 230,26	13 696,38	13 979,54	14 134,21	14 303,97
REVENU/HAB MOYEN METROPOLE	13 359,97	13 834,48	14 118,96	14 268,86	14 438,31
EFFORT FISCAL AGREGE (EFA) MOYEN FRANCE	1,109557	1,106719	1,107710	<b>1,114631</b>	<b>1,114144</b>
RANG DU DERNIER ELIGIBLE METROPOLE	<b>1 463</b>	<b>1 276</b>	<b>1 269</b>	<b>1 230</b>	<b>753</b>
POPULATION INSEE	24 294	24 369	24 447	24 428	24 423
POPULATION DGF	25 323	25 346	25 405	25 366	25 339
POPULATION DGF PONDEREE	32 660	32 695	32 785	32 726	32 684
PRODUIT FINANCIER AGREGE (PFIA)	17 440 773	17 985 111	18 041 570	18 465 792	18 345 231
PRODUIT FINANCIER AGREGE (PFIA) / HAB ENSEMBLE INTERCO (EI)	534,01	550,09	550,30	564,25	561,29
POTENTIEL FISCAL / HAB MOYEN COMMUNES E.I	569,74	590,27	596,88	631,69	647,10
POTENTIEL FINANCIER / HAB MOYEN COMMUNES E.I	704,71	724,66	725,58	747,48	748,72
REVENU / HAB MOYEN DE L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL	11 679,32	11 921,32	13 176,97	<b>12 580,35</b>	<b>12 527,00</b>
EFFORT FISCAL AGREGE (EFA)	0,909643	0,900865	0,911759	0,906599	0,89925
INDICE SYNTHETIQUE PRELEVEMENT E.I	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000	0,000000
INDICE SYNTHETIQUE REVERSEMENT E.I	1,101722	1,103478	1,049081	1,072125	1,073039
RANG DE L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL	<b>1 397</b>	<b>1 178</b>	<b>1 466</b>	<b>1 239</b>	<b>748</b>
COEFFICIENT INTEGRATION FISCALE (CIF)	0,314968	0,362676	0,312239	0,334945	0,332915
MONTANT PRELEVE SUR L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL	0	0	0	0	0
MONTANT REVERSE A L'ENSEMBLE INTERCOMMUNAL	259 171	398 217	199 109	0	0
DONT EPCI	81 630	144 424	62 170	0	0
DONT 25 COMMUNES	177 541	253 793	136 939	0	0

- **Suivi des travaux de la médiathèque**

M. FRACHISSE donne un état de l'avancement des travaux et les plus ou moins-values par lot. Des avenants sont présentés pour les lots suivants :

- Plâtrerie/peinture : 1000 €
- Sols collés : - 1 215, 50 €
- Mobilier : - 3 955,69 €
- Electricité : 2 525 € et 6 202 €

Pour un total de 4 555,81 € supplémentaires.

**Proposition : Valider les avenants pour les différents lots.**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Maison médicale** : les résultats du marché seront transmis avec le compte rendu.

**DECHETS MENAGERS**

- **Rapport d'activités 2016**

M Henri GROSDENIS, Vice-Président, en charge des déchets ménagers présente le rapport d'activités pour l'année 2016.

Flux	Collecteurs Charlieu	Tonnages secteur Charlieu 2016	Collecteurs Belmont	Tonnages 2016
Collecte des OMR	CHAMFRAY	2 020.76	CHAMFRAY	508.74
Collecte des papiers	CHAMFRAY	431.30	CHAMFRAY	123.48

Collecte du verre	SARL DUBUIS	547.22	SARL DUBUIS	204.18
Collecte des emballages	SITA SUEZ	418.47	SARL DUBUIS	87.10
Déchèterie	CHAMFRAY	8 829.958	CHAMFRAY	959.80
Collecte des cartons	SITA SUEZ	99.26	SITA SUEZ	42.54
Collecte des encombrants	Régie	Environ 128	Régie	Environ 32.00

### Tonnages ordres ménagères

Année	Secteur Charlieu		Secteur Belmont	
	Tonnages	Ratio kg/hab/an	Tonnages	Ratio kg/hab/an
2006	4 417.02	247.55	1 402.40	276.28
2007	4 131.04	231.52	1 352.24	266.40
2008	2 429.20	136.14	1 311.84	258.44
2009	2 198.06	123.19	1 267.52	235.86
2010	2 181.98	118.49	1 249.62	230.38
2011	2 177.24	117.46	1 218.42	222.38
2012	2 168.08	116.97	1 186.74	214.60
2013	2 111.02	118.63	1 150.98	206.19
2014	2 093.33	117.31	1 145.45	203.90
2015	2 070.68	116.10	1 073.90	189.10
2016	2 020.76	113.97	508.74	89.00

	Secteur Charlieu			Secteur Belmont		
	2015	2016	Variation annuelle	2015	2016	Variation annuelle
Tonnages Papiers collectés	403.78	431.30	+ 6.81 %	129.68	123.48	- 4.78 %
Tonnages Verre collectés	572.86	547.22	- 4.47 %	173.11	204.18	+ 17.95 %
Tonnages Emballages ménagers collectés	405.02	418.47	+ 3.32 %	56.20	87.10	+ 43.59 %
Tonnages refus Emballages centre de tri + freinte	95.36	94.47		11.88	17.60	

M Jérémie LACROIX trouve surprenant que le tonnage diminue de 50 % pour l'année 2016 sur l'ex canton de Belmont. M Henri GROSDENIS répond que cela est dû au tri sélectif qui s'est intensifié comme la fréquentation de la déchèterie (exemple : les usagers ne jettent plus de déchets verts dans les bacs d'ordures ménagères comme parfois par le passé mais se déplacent en déchèterie). Le simple fait d'avoir un bac individuel a responsabilisé chacun et a contribué à la baisse du tonnage. Mme Isabelle DUGELET ajoute que les usagers sont plutôt satisfaits de ce nouveau système. M Jean-Luc MATRAY ajoute qu'il reste à améliorer le problème de dépôts sauvages que l'on rencontre autour des points d'apport volontaire mais remarque également qu'il n'y a pas eu, comme cela a été craint un moment, des dépôts sauvages en forêt.

**Proposition : approuver le rapport sur le service déchets ménagers 2016**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- Prolongation barème E Eco-emballages et contrats repreneurs (recettes de valorisation, communication et reprise de matériaux)

L'agrément d'Eco-Emballages pour la période 2011-2016 a pris fin le 31 décembre 2016.

Eco-Emballages a été à nouveau agréé par les pouvoirs publics par arrêté du 27 décembre 2016 mais seulement pour 1 an dans un premier temps.

Le contrat barème E prévoyait une période de transition pouvant courir jusqu'au 30 juin 2017 et garantissant les mêmes conditions. Cette période arrivant à échéance et l'agrément au-delà de l'année 2017 n'étant pas encore acté, il est nécessaire de prévoir un avenant à la fois avec Eco-Emballages et avec les repreneurs matières pour assurer la continuité du barème E jusqu'au 31 décembre 2017 en attendant le barème F.

Liste des repreneurs : REGAL AFFIMET (aluminium) ARCELOR MITTAL (acier) REVIPAC (papier carton) VALORPLAST (plastiques) VERALLIA (verre).

La collectivité risque de perdre 70 000 € sur la reprise de ses matériaux dans le futur barème. M. GROSDENIS indique qu'une rencontre est prévue avec Eco-emballages la semaine prochaine pour affiner les perspectives.

**Proposition : autoriser M. le Président à signer un avenant de prolongation au contrat avec Eco-emballages et avec chacun des repreneurs avec pour nouveau terme le 31/12/2017.**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Le Contrat de collecte papier/verre/emballage** est à renouveler pour la fin d'année. Une extension des consignes de tri pourrait être mise en place en fonction de la société choisie pour le traitement par le SEEDR (cela concerne le tri des emballages). Ce dernier point pose la question de l'augmentation du niveau d'équipement en point de collecte des emballages. C'est pourquoi la collectivité va engager une réflexion (via sa commission) pour équiper d'un bac jaune chaque foyer pour assurer le tri sélectif en remplacement des bornes de tri. La collecte des ordures ménagères pourrait être effectuée tous les 15 jours et en remplacement une collecte pour le tri sélectif. Cela représente un long travail de réflexion et d'organisation. Le Conseil est favorable à la conduite de cette étude.

- **Redevances en non-valeur et créances éteintes**

La liste des non-valeurs et la liste des créances éteintes ont été envoyée à tous avec la convocation.

**Proposition : valider les non-valeurs pour un montant de 9 276.59 € (33 000 € prévus au budget) et les créances éteintes pour 3 962.87 € (11 000 € prévus au budget).**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Avenant marché de fourniture de logiciel de facturation**

En 2015 un marché de fourniture de logiciel avec la société TRADIM a été validé par le Conseil Communautaire. Il y a lieu de rédiger un avenant afin d'acter la date de mise en place effective du logiciel au 1<sup>er</sup> novembre 2015 (contre le 1<sup>er</sup> juillet 2015 comme initialement prévu dans le marché) et donc de la période de garantie de 1 an.

**Proposition : autoriser M. le Président à signer l'avenant n°1 à la société TRADIM.**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

## **TOURISME CULTURE**

- **Demandes de subvention pour le Muséo'parc (Leader et CAR)**



M Bruno BERTHELIER, Vice-Président en charge du tourisme présente le plan de financement prévisionnel (sur la base du programme de travaux validé en Conseil). Il a présenté le projet au comité d'audit du dispositif LEADER qui l'a informé qu'une subvention pourrait être attribuée à la collectivité (FEADER pour un montant de 244 000 €). Un comité de programmation aura lieu en septembre nous donner réponse sur notre dossier. M René VALORGE précise que si nous obtenons cette subvention, la collectivité sera soumise à un contrôle poussé quant à l'utilisation de la subvention. M Robert FRACHISSE ajoute que des aménagements devront être faits en considérant l'accès pour les personnes à mobilité réduite.

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	Taux	Montant
Travaux restructuration	55 000 €	Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes	20 %	100 000 €
Réalisation du canal + cascade	20 000 €	Europe : FEADER	49 %	244 000 €
Réseaux	47 500 €			
Plantations	60 000 €			
Mobilier et mini-golf	165 000 €			
Pavillon d'accueil	32 000 €			
Réhabilitation péniche	60 000 €			
Honoraires (maitrise d'œuvre, géomètre, frais AO, missions, ...)	57 135 €			
		Autofinancement de l'EPCI	31 %	152 635 €
<b>TOTAL</b>	<b>496 635 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>496 635 €</b>

**Proposition : solliciter l'aide de la Région au titre du Contrat Ambition Région et de l'Europe au titre de l'opération LEADER du roannais.**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Demande de subvention pour la voie verte (CAR)**

**Proposition : solliciter l'aide de la Région au titre du Contrat Ambition Région à hauteur de 354 840 € soit 22.12% du montant total de 1 604 000 € HT ;**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Désignation des délégués à Roannais tourisme**

L'association Roannais Tourisme met à jour ses statuts à ce titre Charlieu-Belmont Communauté passe à 3 délégués contre 2 actuellement (M. BERTHELIER par ailleurs représentant au conseil d'administration et M. FAVARD). Il y a lieu de désigner un nouveau délégué.

**Proposition : Mme Christiane LONGERE propose sa candidature.**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Budget primitif 2017 et compte administratif Office de Tourisme 2017**

M Aurélien MOLLARD, Directeur de l'office de tourisme, présente le budget primitif 2017 et le compte administratif 2016 (conforme au compte de gestion). Le comité de direction a voté le budget primitif 2017 de l'Office de Tourisme le 13 avril dernier comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 301 373.71 € avec un résultat excédentaire reporté de 57 750.71 €.

- La section d'investissement s'équilibre à 14 681.82 € avec un déficit reporté de 5 445.04 €.

M Robert FRACHISSE fait remarquer que le budget est équilibré grâce à l'excédent reporté de 57 750,71 € mais que cela ne sera pas le cas toutes les années.

M Aurélien MOLLARD explique que les services sont en sous-effectif par rapport au prévisionnel actuellement car une personne a quitté la structure donc à priori le chapitre 012 ne sera pas entièrement consommé, et il y a également un petit volant d'imprévu. Néanmoins le directeur de l'OT estime que ce reliquat va s'amenuiser d'année en année. De plus, les charges sont plus élevées à cause de l'augmentation des cotisations des organismes due aux baisses des subventions publiques. Il y a aussi 17 000 € de charges reportées sur 2017 (charges sociales), 4 000 € de transfert de charges de la communauté vers l'OT (compensé par l'augmentation de la subvention) et 2 000 € de nouvelles charges liées au travail sur le classement.

**Proposition : valider le BP 2017 de l'Office de Tourisme ainsi que la CA 2016 ;**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

↳ **SOCIAL -SERVICES**

- **Convention CARSAT pour la maison des services**

Malgré le départ de la CPAM de la maison des services, la CARSAT, elle, souhaite maintenir ses permanences.

**Proposition : approuver la mise à disposition des locaux à titre gracieux (par la passé la présence de la CARSAT était actée par le biais de la convention CPAM).**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **RDV avec la CPAM** : M René VALORGE a eu un entretien avec la CPAM avec Mme DUGELET M. LACROIX et Mme ROBIN suite à la fermeture de leur service sur notre territoire. En cause le manque de fréquentation de l'accueil de Charlieu au regard de ratios définis au niveau national sans considération du caractère rural du territoire. M. VALORGE indique que par ailleurs la CPAM avait contacté l'espace cyber pour engager un partenariat ce à quoi il a coupé court, en effet il ne saurait être question de transférer les missions de la CPAM sur la collectivité. M Yves CROZET fait remarquer que de plus en plus de travail est enlevé aux secrétaires de mairie (facturation service d'eau, CNI etc...) et si renseigner les usagers sur ce type de dossiers permet de compléter leur temps du travail ça peut être intéressant. Néanmoins plusieurs élus font remarquer le problème de confidentialité de ces dossiers-là et parfois de responsabilité (aide à la déclaration d'impôt par exemple).

- **Avenant de réajustement de la convention avec le Département** considérant les charges effectives bien plus basses que les charges prévisionnelles inscrites à la convention.

CHARGES	Justificatif	Montant à régler : 46 % des charges de la maison des services (au prorata de la superficie 135 m <sup>2</sup> )				
Electricité	Factures de EDF Collectivités	995,75 €				
Eau	Factures de VEOLIA	22,18 €				
Gaz	Factures GEG	656,58 €				
Maintenance ascenseur	Factures Loire Ascenseur	195,93 €				
Maintenance VMC et chaudière	Facture Men	222,94 €				
Contrôle technique	Facture APAVE	70,10 €				
Ligne téléphonique ascenseur	Factures Loire Ascenseur	33,12 €				
Redevance OM	Factures RI 2016	30,59 €				
Entretien extincteurs	Facture Des autel	9,25 €				
Ménage	Certificat administratif	1 567,22 €				
<b>TOTAL</b>		<b>3 803,66 €</b>				
		<b>3 803,66 €</b>				
Compte-tenu que le Département de la Loire a versé 6 000 € à titre d'acompte sur l'année 2016 (1 500 €/trimestre au regard de la convention de mise à disposition), il est proposé pour l'année 2017, que la provision pour charges soit modifiée comme suit : un seul versement de 1 607,32 € à régler lors du dernier trimestre échu.						
A compter de 2018, il est proposé de ramener la provision pour charges à 950 € par trimestre échu (avenant à la convention).						

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Entraide sociale :**

Depuis 2017, ils n'occupent le bureau à la maison des services qu'à raison de 2 après-midi par mois au lieu de 3 notés dans la convention (loyer 420 € et charges 440 €).

Mme DUGELET propose la rédaction d'un avenant afin de ramener le nombre de jours à 2 et la révision du loyer et des charges en conséquence.

Projet d'avenant : loyer à 280 € et charges à 290 € (par application d'une règle de 3).

**Proposition : signer l'avenant pour fixer le prix du loyer à 280 € et 290 € pour les charges.**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Demande de subvention de la MJC de Charlieu pour les rendez-vous des savoirs**

De la même façon que l'ADMR anime la petite structure de proximité « la maisonnée » et que l'AFR anime sur Pouilly un espace de vie social, la MJC de Charlieu propose des activités sous l'action les rendez-vous des savoirs.

**Proposition : reconduire l'aide de 1 000 € pour l'année 2017.**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**ENVIRONNEMENT**

- **Démarche O phyto (demande de subvention à l'AELB)**

Rappel : la démarche de réduction des produits phytosanitaires a débuté par la signature de la « charte 0 pesticides » avec la FRAPNA et la mise en place de plan de désherbage.

Pour mettre en œuvre dans les meilleures conditions cette démarche, il est nécessaire d'acquérir des matériels alternatifs spécifiques, permettant de palier l'usage des produits phytosanitaires. Des démonstrations ont été réalisées, permettant de sélectionner les outils appropriés.

Ces matériels pourraient être acquis en commun avec la commune de Saint Hilaire sous Charlieu qui s'est engagée dans la même démarche. L'acquisition groupée de ces matériels peut bénéficier d'une aide financière de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

La liste des matériels retenus s'élève à un montant total de 11 156 € HT pour les deux collectivités, sur laquelle, la part revenant (*après une subvention de 60% de l'Agence de l'Eau*) à la Communauté de Communes s'élève à 1 334.40 € HT et celle de Saint Hilaire sous Charlieu s'élève à 3 128 € HT.

**Proposition : valider l'acquisition de matériel pour le compte de la communauté de communes et St Hilaire sous Charlieu, solliciter une aide de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne de 60 %, demander le remboursement de la part résiduelle à la Commune de St Hilaire sous Charlieu (amortissement des recettes sur 6 ans).**

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### DIVERS

- **CLECT** : désignation d'un nouveau membre par la commune de La Gresle : M. POULETTE remplace Mme DESCOURS en qualité de titulaire

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **RH** : ludothèque poursuite du contrat de Mme PETIT (si possible contrat aidé sinon CDD jusqu'au 31/12/2017).
- **Fête du jeu** : Mme Isabelle DUGELET félicite le personnel de son implication dans cette manifestation qui prend de plus en plus d'ampleur chaque année et qui est très appréciée par les familles.

Par ailleurs il y a lieu d'apporter une petite modification au **règlement de la ludothèque** afin de tenir compte de l'impossibilité de faire prendre en charge des titres inférieurs à 15 €. Ainsi désormais en cas de pièces de jeu cassées ou perdues soit elles sont remplacées par l'utilisateur soit elles seront facturées 15 € (ou prix réel si le coût de remplacement est supérieur)

**Pour : 33**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

- **Désignation d'un conseiller communautaire** pour siéger au comité de pilotage du contrat ruralité avec M. VALORGE (courrier reçu le 19 juin) : M. LAMARQUE
- **Présence des élus de la Communauté dans les instances des différentes structures et organismes** : M René VALORGE insiste sur le fait qu'il est important que les élus soient présents ou représentés par un suppléant à ces différentes réunions afin que notre collectivité montre son implication.
- **Information PETR** : une réunion a eu lieu concernant l'organisation de la dissolution du PETR. Roannais Agglomération avait fait savoir qu'ils avaient des besoins en personnel dès la fin 2016. 3 agents du syndicat ont d'ailleurs déjà postulé dans différents services de l'agglomération. Notre

collectivité pourrait se positionner pour le poste de Françoise VALETTE. Un rendez-vous est prévu avec les 6 présidents des collectivités membres pour avancer sur ces questions.

- **Décision modificative budget principal** :

**Motifs**

EN FONCTIONNEMENT : mise à jour du volet fiscalité et DGF

EN INVESTISSEMENT : Programme Trésor La Bénisson Dieu et programme 0 phyto

FONCTIONNEMENT							
Dépenses				Recettes			
Chap. 011	60632	Fournitures de petit équipement - réserves	167 344,00 €	Chap. 73	73111	Taxes d'habitation et cotisations foncières des entreprises	27 102,00 €
				Chap. 73	73112	Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	63 220,00 €
				Chap. 73	73113	TASCOM	9 426,00 €
				Chap. 73	73114	IFER	13 645,00 €
					74126	Dotation de compensation	- 1 255,00 €
				Chap. 74	74124	Dotation d'intercommunalité	- 6 413,00 €
				Chap. 74	74835	Allocations compensatrices	59 318,00 €
					74834	Compensation TF	14,00 €
					748314	Compensation TP	2 287,00 €
<b>Total</b>			<b>167 344,00 €</b>	<b>Total</b>			<b>167 344,00 €</b>

INVESTISSEMENT							
Dépenses				Recettes			
OP. 10 - Achat de matériels	2188	Autres immobilisations corporelles	- 2 000,00 €	OP. 10 - Achat de matériels	1318	Subvention Agence de l'Eau	6 700,00 €
OP. 10 - Achat de matériels	2188	Matériel programme 0 phyto	10 000,00 €	OP. 10 - Achat de matériels	13148	Participation Commune de Saint Hilaire	3 300,00 €
OP. 50 - Mise en valeur du Trésor	2318	Travaux scénographie	2 000,00 €				
<b>Total</b>			<b>10 000,00 €</b>	<b>Total</b>			<b>10 000,00 €</b>

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0

- **Facturation ordures ménagères** : M Henri GROSDENIS informe que la facture a été envoyée aux usagers. La collectivité a reçu beaucoup d'appel pour des changements de situation. Très peu d'erreur nous ont été signalés.
- **Fibre optique** : Beaucoup de problèmes signalés pour l'installation de la prise chez les particuliers sur le secteur de Charlieu (retours à l'espace cyber, courriers à la communauté, retours en mairie...). M. AUGAGNEUR, malheureusement absent ce soir, souhaitait que cette question soit abordée. Le personnel dédié à cette mission par les sous-traitants de SOGETREL n'est pas qualifié : tant sur le terrain qu'en amont lors de la prise de rendez-vous. Un nouveau marché lancé par le SIEL pour sélectionner les entreprises qui viendront effectuer les branchements se fera courant juillet. Des pénalités seront mises en place en cas de défaillance des entreprises, M René VALORGE est intervenu dans ce sens à la dernière conférence des présidents d'EPCI au SIEL. M Jérémie LACROIX a eu rendez-vous avec M. MICHEL du SIEL à qui il faut faire remonter les problèmes d'installation ([michel@siel42.fr](mailto:michel@siel42.fr)).